

Séance du 29 janvier 2016

L'An deux mil seize, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 22 janvier 2016

Présents : MM PERRUCHE –VERNE - Mme MOREL DA COSTA – MM PÊTRE – Mme LAURENT – M. MANIGAND – Mmes ARTERO- FERNANDEZ – DALAIS - MM. GREUSARD - HUDELEY — Mmes DESPLANCHES – TURCHET- COLLARD – M. - VERDIN.

Excusés : M. DURANDIN (pouvoir à Mme COLLARD) Mme LESSELLIER (pouvoir donné à Mme TURCHET) Mr AMET (pouvoir donné à Mme LAURENT)

Absente : Mme MARCHIONINI

La séance a été publique

Madame Joëlle LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **Révision de la participation accordée aux enfants pour les activités de loisirs**
- **Aire pour camping-car**
- **Acquisition parcelle réservée « en Zone Verte » aux Abimes (suite à accord du propriétaire sur la proposition de prix)**
- **Désignation de 3 représentants des services sociaux de la commune à la CAL (Commission Attribution de Logements) de la SEMCODA.**
- **Modification des représentants de la commune au SMIDOM, CCAS, commission Environnement de la Communauté de communes, Commissions de travail internes à la commune (environnement, Economie et Finances), suite à la démission de M JANEY.**
- **Convention avec Concordia pour chantier de jeunes bénévoles : aménagement sentiers et circuit botanique zone des trous de Grove.**
- **Demande de subvention à la communauté de communes pour financer une partie de la partie de la participation à CONCORDIA**
- **Demande de DETR : Opération de sécurité au Passage à niveau des Piquants.**
- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le chantier de bénévoles avec l'association CONCORDIA**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers (SMIDOM pour recyclage du papier)**
- **Questions diverses**

Compte rendu activités communauté de communes

Néant.

Participation de la commune pour activités de loisirs et sportives des enfants pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2010, fixant à DEUX EUROS par jour ou UN EURO par demi-journée, la participation accordée par la commune aux enfants de CROTTET qui fréquentent pendant les vacances, les centres de loisirs de la communauté de communes du canton de Pont de Veyle, étendue au centre aéré de BAG'EVASION puis aux centres de loisirs et associations sportives situés dans les périmètres des communautés de communes de THOISSEY, BAGE, VONNAS et de la CAMVAL.

Lors des dernières réunions de la commission Jeunesse Sports et Base de loisirs de la communauté de communes, il avait été évoqué l'idée de revaloriser cette participation, voire même d'essayer d'harmoniser le montant de l'aide au niveau cantonal.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité d'augmenter cette participation à **DEUX EUROS CINQUANTE par jour ou UN EURO VINGT CINQ par demi-journée** pour chaque enfant de la commune qui s'inscrira pendant les vacances scolaires dans un des centres de loisirs ou associations sportives situés dans les communes faisant partie des communautés de communes de PONT DE VEYLE, THOISSEY, BAGÉ, VONNAS et de la CAMVAL.

PRÉCISE que cette participation sera versée à l'organisme concerné sur présentation d'un état de présence des enfants de la commune. Cette disposition restera valable pour les années suivantes tant que cette délibération ne sera pas revue.

Aire pour camping-car

Une entreprise d'aménagement d'aire de camping-car a formulé une demande pour acheter 5 000 m² de terrain (situé au quartier Saint Laurent, propriété indivis des communes de Saint Laurent, Grièges, Replonges et Crottet). L'ensemble du conseil municipal est d'accord sur le principe de cette vente.

Achat parcelle C 646 « Les Abîmes » réservée « Zone Verte » au PLU

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle C 646 d'une contenance de 2 480 m² située aux Abîmes est réservée « Zone Verte » au PLU de la Commune de CROTTET.

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, lecture avait été donnée d'un courrier des consorts Armand souhaitant céder ce tènement à la commune et sollicitant une proposition de prix.

Après discussion, il avait été décidé l'achat de la parcelle au prix de 0,50 € le m², proposition acceptée par les consorts Armand.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer l'acte notarié qui sera confié l'étude de Maître Philippe GUERIN notaire à MEZERIAT, pour concrétiser cet achat aux conditions sus indiquées.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'acheter la parcelle C 646 appartenant aux consorts ARMAND, située aux Abîmes, d'une contenance de 2 480 m² au prix de cinquante centimes d'Euro le mètre carré et s'engage à prendre en charge les frais de l'acte notarié qui sera rédigé par l'étude Philippe GUERIN et Sébastien PEROZ notaires à MEZERIAT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Représentants des services sociaux de la commune dans la CAL (Commission d'Attribution des Logements) de la SEMCODA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SEMCODA a décidé d'actualiser sa politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

Désormais, outre les membres de droit, il y a lieu de désigner trois représentants des services sociaux de la commune qui seront membres titulaires pour représenter la commune lors des commissions d'attribution de logements, auprès de l'agence de Chalon sur Saône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les trois représentants suivants :

- PÊTRE Dominique 3^{ème} Adjoint au Maire
- VERNE Jean-Luc 1^{er} Adjoint au Maire et membre du CCAS
- COLLARD Chantal Conseillère municipale et membre du CCAS

Modification des représentants de la commune au SMIDOM, commission Environnement de la Communauté de communes, Commissions de travail internes à la commune (environnement, Economie et Finances), suite à la démission de M JANEY.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que Mme DALAIS remplacera M. JANEY au sein des commissions qu'il occupait précédemment (sentiers jardin botanique, Economie Finances budget, commission foncière A406, commission environnement de la Communauté de Communes.

Mme DALAIS est également d'accord pour représenter en tant que titulaire la commune auprès du SMIDOM , la communauté de communes en sera donc immédiatement informée afin qu'elle nomme Mme DALAIS en remplacement de M. JANEY lors du prochain conseil communautaire.

Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale suite à démission d'un conseiller municipal.

M. le Maire expose que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, la constitution du nouveau conseil d'administration du centre communal d'action sociale a été réalisée par délibération du 03 avril 2014. Le nombre des membres du conseil d'administration a été fixé par le conseil municipal dans la limite de huit membres maximum élus en son sein et huit membres nommés par le Maire.

Le conseil avait fixé à treize le nombre des membres du conseil d'administration dont six élus en son sein.

M. JANEY membre élu par le conseil municipal ayant démissionné, il y a lieu de le remplacer.

Madame DALAIS Christelle siégeant au conseil municipal en remplacement de M. JANEY propose sa candidature.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

VOTE à bulletin secret et ELIT à l'unanimité Madame Christelle DALAIS pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de M. JANEY

Convention avec Concordia pour chantier de jeunes bénévoles

Monsieur le Maire rappelle qu'il a présenté l'association CONCORDIA lors de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2015.

Cet organisme a réalisé des chantiers de bénévoles dans les communes voisines.

Après travail de la commission Environnement sur ce dossier, un point a été fait au cours de la réunion suivante du 17 décembre 2015.

Concordia intéresse vivement la commune de Crottet qui, suite à un remembrement est devenue propriétaire d'une parcelle de terrain boisé en friche, elle souhaite valoriser la faune et la flore locale ainsi que les spécificités environnementales de ce site en créant à terme un sentier botanique

Elle en conclut que la présence d'un chantier de bénévole permettrait le défrichage manuel du site afin d'en révéler ses richesses.

Monsieur le Maire présente le projet préparé avec Concordia ainsi que le coût du chantier qui s'élève à 10 290 €.

Après travail de la commission environnement sur ce dossier, un point a été fait au cours de la réunion suivante du 17 décembre 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE la réalisation de ce chantier avec l'association CONCORDIA pour un montant de 10 290 €. Il consistera au défrichage manuel du site des trous de Growe.
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.
-

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec CONCORDIA pour la réalisation de cette opération pendant la période estivale

Demande de subvention à la Communauté de Communes pour le chantier de bénévoles avec l'association CONCORDIA.

Monsieur le Maire expose que le chantier de bénévoles prévu pour la période estivale 2016 avec l'association CONCORDIA pour le défrichage d'une parcelle de terrain boisé en friche, devenue propriété de la commune suite à un remembrement, peut faire l'objet de subventions

Le coût de cette opération s'élève à 10 290 €

L'association se charge de solliciter des subventions auprès du conseil Départemental et de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

De son côté, le partenaire territorial peut solliciter des subventions auprès d'autres structures.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide à la communauté de communes du canton de Pont de Veyle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

SOLLICITE à l'unanimité une subvention d'un montant aussi élevé que possible à la communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle pour financer une partie de ce chantier.

Demande de D.E.T.R. pour l'opération de sécurité du passage à niveau des Piquants

Afin de sécuriser le passage des véhicules surbaissés sur le passage à niveau des piquants, il est envisagé de reprofiler les accès.

M. le Maire explique que ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2016. Il propose donc l'inscription de ce projet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Souhaite à l'unanimité la réalisation de cette opération pour l'année 2016 et sollicite la D.E.T.R. 2016 pour financer une partie du projet, qui est estimé à environ 6 000 € H.T. La partie des travaux qui ne sera pas subventionnée sera autofinancée par la commune.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le chantier de bénévoles avec l'association CONCORDIA.

Monsieur le Maire expose que le chantier de bénévoles prévu pour la période estivale 2016 avec l'association CONCORDIA pour le défrichage d'une parcelle de terrain boisé en friche (aménagement d'une zone humide et d'une zone botanique), devenue propriété de la commune suite à un remembrement, peut faire l'objet de subventions

Le coût de cette opération s'élève à 16 123,66 € auxquels il faut déduire 2 920 € de subventions sollicitées directement par CONCORDIA auprès du conseil Départemental et de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

De son côté, le partenaire territorial peut solliciter des subventions auprès d'autres structures. Une aide vient d'être sollicitée auprès de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle. Il est proposé de demander également une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE à l'unanimité une subvention de 50 % si possible, au titre de la réserve parlementaire pour financer une partie de ce chantier.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 29 décembre 2015.

DPU

Vente SEMCODA/Laurent GRINDU – 100 rue du Bourg- 1 maison
Vente Pierre ECOCHARD/Fabrice COLORICCHIO – 102 allée de Court Lièvre – 1 maison
Vente Mario BRANDAO DA COSTA/Guillaume DESCOMBES – 582 route de Saint Jean – 1 maison
Vente Consorts MARTELET/Laurent PIERROT – 158 route de La Madeleine – 1 maison
Vente Lionel VIANNAY/Hervé DRIVON – 213 montée des Abîmes – 1 maison
Vente Michel BORREL/Didier RAVOYARD – 124 rue de Chasse Lièvre – 1 maison
Vente SOFIREL/Julien DELAGREE – allée du verger – 1 terrain

DP

DP00113415D0025 BERGER Mickaël 34 chemin de la Rollière – modification d'ouverture, rehaussement de mur et condamnation porte de garage
DP00113415D0026 CANARD Baptiste 3 rue du Bon Lait – changement de destination 2 rue de la prairie
DP00113416D0001 GAGNAIRE Jean 37 rue de Saint Paul – réfection de la clôture

Courriers divers

Courriers SMIDOM

M. le Maire donne lecture d'un courrier du SMIDOM : un test est mis en place pour la collecte des papiers des administrations, cette offre de service est incluse dans l'abonnement collecte sélective de la Redevance Incitative.

Questions diverses

Lecture a été donnée des cartes de remerciements des familles VERNE et MANIGAND suite aux obsèques de leurs proches.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÈTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET <i>Excusé</i>
LESSELLIER <i>Excusée</i>	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN <i>Excusé</i>	GUILLOMIN MARCHIONINI <i>Absente</i>
DALAIS					